

à l'attention de Monsieur le Ministre de l'Education Nationale,
lettre ouverte

Objets: demande d'une **garantie de liberté d'utilisation pédagogique** pour les nouvelles lettres de l'**alphabet phonétique français** et plus largement pour celles l'**alphabet universel**, dans le cadre de l'Education Nationale

Monsieur le Ministre,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir garantir le droit d'utiliser les nouveaux graphismes de l'alphabet phonétique français: AFF et plus largement ceux de l'alphabet gréco-latin universel: alphabet-U, dans les écoles françaises.

L'alphabet AFF comporte les nouvelles lettres suivantes:

an au ch ε ée eu ie in on œ ou oue ue un u

AN AU CH ε ÉE EU IE IN ON Œ OU ... UE UN

Il est suffisant pour faire connaître la prononciation normale des mots français.

En plus de l'alphabet phonétique français AFF, l'alphabet universel (alphabet-U) offre un très grand nombre de potentialités d'écriture, dont certaines peuvent être utilisées avantageusement dans des méthodes de lecture. Ce sont par exemple:

gn équivalent à **ny**,

σι équivalent à **wa**,

σιν équivalent à **win**.

L'alphabet universel et l'alphabet phonétique français bénéficient maintenant d'une brève présentation dans l'encyclopédie contributive Larousse en ligne.

A – Raisons directes de la disposition demandée:

a) comparaison API / AFF

L'alphabet phonétique français permet d'indiquer la prononciation normale des mots français de manière plus nuancée, plus rigoureuse, et plus commode que l'API (alphabet phonétique international). L'API est officiellement utilisé depuis une bonne trentaine d'années. La différence de lisibilité entre API et AFF apparaît immédiatement dans une comparaison.

Soit par exemple, l'expression: « les chansons d'hier et d'aujourd'hui »:

- avec l'API **officiellement utilisé**, son écriture devient:

l e ʃ ä s ɔ̃ d j ɛ r ɛ d o ʒ u r d ɥ i

- avec l'alphabet phonétique français AFF, l'écriture devient:

l é c h a n s o n d y ê r ɛ d a u j o u r d u i

Remarque:

Une « **demande d'interdiction de l'API dans nos écoles, lycées et collèges** » a été adressée à l'un de vos prédécesseurs il y a quelques années. Elle se justifiait par la très mauvaise lisibilité des lettres adoptées, comme il apparaît ci-dessus.

L'argumentation montrait en outre que l'inventaire des sons pris en compte pour la codification de la prononciation normale du français n'avait même pas été fait correctement.

Je me permets aujourd'hui de réitérer cette demande d'interdiction de l'API pour les mêmes raisons, en ajoutant que la mise en place de cet outil malcommode a pratiquement privé les français de la référence commode qui est devenue indispensable pour faire connaître la prononciation normale des mots découverts à l'occasion de la lecture, compte tenu de la place prise désormais par la forme écrite de notre langue.

Pour cette raison, l'API officiellement utilisé est un des principaux **responsables de la dégradation de la qualité de prononciation** que l'on constate actuellement. On a là une bonne raison pour programmer son remplacement par une écriture phonétique mais aussi confortable et rigoureuse du français.

b) intérêt immédiat de l'alphabet phonétique français pour la conception des méthodes de lecture

- Voir le mini-tract ci-joint intitulé: « Utilisez l'écriture Alfograp avec vos enfants »

ORTOGRAF, 5 rue Volta, MONTLEBON F- 25500-MORTEAU sites:1°) <http://alrg.free.fr/ortograp> 2°) <http://www.alfograp.net> 3°) <http://ortograf.blogs.nouvelobs.com/> courriel: louis.rougnon-glasson@laposte.net

L'article en question montre seulement des atouts intéressants apportés par les nouveaux graphismes dans le cas d'un apprentissage tenant le plus grand compte de l'orthographe actuelle. Mais pour les perspectives ultérieures, les avantages sont encore plus grands.

- On notera au passage que, si la polémique opposant la « méthode globale » et la « méthode syllabique » est certes parfaitement fondée, il n'en est pas moins vrai que, le débat en question oublie l'essentiel: Le succès de la très contestable méthode globale est dû au fait que la langue française ne comporte presque pas de mots écrits phonétiquement.

B – Cadre général de la présente demande

Le mouvement Ortograf-Fr multiplie depuis plus de cinq ans les interventions en vue de l'adoption à terme d'une **réforme radicale de l'orthographe française**.

L'originalité du projet proposé, c'est d'être fondé sur la mise en place préalable d'un **alphabet phonétique français**. Une telle actualisation de l'alphabet est indispensable pour permettre la correspondance rigoureuse et claire: « Une lettre par son, un son par lettre ».

Tout autre projet ne satisfaisant pas à cette condition comporte dès le départ quelques incohérences qui le rendent inacceptable pour une adoption à terme d'une réforme.

Pour respecter les francophones dans le confort de leurs habitudes chèrement acquises, la nouvelle écriture doit naturellement être cantonnée dans un premier temps à une utilisation marginale.

Une écriture phonétique utilisée ainsi de façon marginale est bien déjà en place depuis une trentaine d'années. Elle utilise le fameux API **dont on a vu ci-dessus les énormes défauts et les dégâts, et dont il est curieux que de tels défauts n'aient pas soulevé la moindre protestation**.

Par comparaison, il ne peut donc y avoir aucune protestation honnête pour une utilisation comparable de l'alphabet phonétique français. **A partir de cette première utilisation marginale**, l'indispensable réforme de l'orthographe **pourra être adoptée très facilement**, alors qu'elle est habituellement considérée comme étant impossible. Si elle est impossible, c'est uniquement dans la mesure où elle n'est pas associée à une actualisation de l'alphabet.

C – Nouvelle perspective stratégique pour le mouvement Ortograf-FR

Récemment, le mouvement Ortograf-FR a reçu une invitation insistante et bien argumentée à aller de l'avant et à se placer dans la perspective d'une réforme qui serait décidée par le pouvoir politique. C'est cette nouvelle possibilité de progression de l'opération Ortograf qui donne lieu à la présente démarche.

Auparavant, pour faire avancer les choses, tout un argumentaire avait été mis en place pour déstabiliser et discréditer toutes les défenses actives et passives de la « forteresse Orthographe », tandis que les présentations des nouveaux graphismes étaient ponctuelles et

marginales.

L'incitation à aller de l'avant avançait comme argument **le précédent du pin yin**, une écriture phonétique du chinois (mandarin), mise en place sous Mao Zédong, et utilisant l'alphabet latin.

Cette argumentation évoquait également le remplacement, en Bulgarie, de l'alphabet cyrillique par l'alphabet latin, qui en est actuellement à une phase déjà bien avancée.

A ces deux arguments s'ajoute encore la remarquable **adoption d'une écriture phonétique de la langue populaire turque** faite au moyen de l'alphabet latin,, sous Atatürk, autour de 1930.

Cette invitation bien argumentée à aller de l'avant a amené le mouvement Ortograf-FR à démarrer la publication d'une série de courts textes, chacun d'eux étant présenté de manière synoptique, d'une part en orthographe actuelle, d'autre part en orthographe AFF. Voir par exemple le « Deuxième texte écrit en utilisant les lettres de l'AFF », intitulé: « Le début de la Déclaration des Droits de l'Homme de 1789 »

D – Indices et atouts favorables

Cette incitation récente à aller de l'avant, et aussi le commencement de reconnaissance que représente par elle-même la place accordée à l'alphabet universel par l'encyclopédie contributive Larousse, sont deux indices encourageants, montrant que la digue qui empêche la réforme de l'orthographe a commencé de se rompre.

Même si les résistances sont encore fortes, le phénomène ne peut que s'accélérer.

Indépendamment de la présente demande et en plus d'elle, une autre stratégie fait le pari de l'apparition et de la multiplication des **nouvelles lettres alphabet-U dans les affichages publicitaires**.

Dans l'hypothèse où ces nouveaux graphismes viendraient à se multiplier dans les enseignes commerciales et les placards publicitaires sans qu'ils apparaissent en même temps dans le cadre scolaire, cela ne pourrait que donner une situation de subversion fort dommageable aux défenseurs de la « forteresse Orthographe ».

Et ce caractère subversif s'ajouterait alors à celui de toute la panoplie que le mouvement Ortograf a déjà été contraint de mettre en place, en se référant constamment à la considération logique simple: « *Dans l'absolu, une orthographe qui consiste à écrire ce qui ne se prononce pas est totalement indéfendable* »

E – Garantie gouvernementale demandée

En l'état actuel d'avancement de l'opération Ortograf, si un gouvernement ou un parti politique décide d'aborder publiquement, et dans le cadre d'un débat équilibré, le problème de la réforme de l'orthographe, son image a toutes chances d'y gagner beaucoup plus que

ORTOGRAF, 5 rue Volta, MONTLEBON F-25500-MORTEAU sites:1°) <http://alrg.free.fr/ortograf> 2°) <http://www.alfograf.net> 3°) <http://ortograf.blogs.nouvelobs.com/> courriel: louis.rougnon-glasson@laposte.net

d'y être ternie. L'argumentaire Ortograf-FR existant est suffisamment riche pour cela et il peut faire taire toutes les réticences.

Les oppositions à la perspective d'une vraie réforme ont eu les meilleures raisons de se développer et il faut voir là le résultat d'une des plus gigantesques manipulations de l'histoire. Les indices actuels de cette manipulation sont par exemple l'effet d'épouvantail entretenu par un certain mouvement Ortograf.NET qui n'est là en réalité que pour faire diversion, mais aussi l'autre effet d'épouvantail, produit, lui, comme on a pu le voir, par l'alphabet phonétique international API. Ce sont bien là deux manières différentes et complémentaires de susciter dans les différents publics un refus de l'idée de réforme. **Ces deux obstacles sont maintenant complètement balayés par les tracts et documents Ortograf-FR**

Il vous est alors essentiellement demandé, Monsieur le Ministre, de garantir que le fait de mettre en place ou d'utiliser des méthodes de lecture et d'écriture faisant appel aux nouvelles lettres de l'alphabet phonétique français et de l'alphabet universel soit officiellement accepté, et qu'il n'occasionne par lui-même, directement ou indirectement, aucune sanction ni aucune mesure de rétorsion pour les enseignants ou les auteurs qui pourraient avoir des initiatives dans ce sens

Une intervention officielle de votre autorité pour garantir aux enseignants le droit d'utiliser les graphismes en question est loin d'être inutile, compte tenu des obstructions de toutes sortes déjà observées, où se combinent censure, désinformation, culture de la confusion.

A partir de cette exigence de tolérance à laquelle aura été donné un caractère officiel, quantité d'initiatives supplémentaires pourront ensuite être prises par les autorités pour donner de belles perspectives d'avenir à l'école française et à la langue française. Mais il s'agit alors d'un autre sujet.

Dans l'assurance que le présent courrier fera l'objet de toute votre attention, et en me tenant à votre disposition pour toute information supplémentaire que vous pourriez souhaiter, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération et l'hommage de mon profond respect.

Louis Rougnon Glasson

Pièces jointes:

1°) « Utilisez l'écriture Alfograf avec vos enfants »

<http://www.alfograf.net/ortograf/images/tract/d366-904x2-utilisez-alfograf-avec-enfants-tract.pdf>

2°) « Deuxième texte écrit en utilisant les lettres de l'alphabet phonétique français »

« Deuxième texte écrit en utilisant les lettres de l'AFF », intitulé: « Le début de la Déclaration des Droits de l'Homme de 1789 »

<http://www.alfograf.net/ortograf/images/tract/fl111-b11-1p-deuziem-text-aff-tract.pdf>

ORTOGRAM, 5 rue Volta, MONTLEBON F- 25500-MORTEAU sites:1°) <http://alrg.free.fr/ortograf> 2°) <http://www.alfograf.net> 3°) <http://ortograf.blogs.nouvelobs.com/> courriel: louis.rougnon-glasson@laposte.net